

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE493

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, M. Potier, Mme Laurence Dumont et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter l'alinéa 6 par la phrase :

« Dans ce contexte, la France promet dans le cadre de sa politique de développement le renforcement de la coopération culturelle et audiovisuelle et notamment le rôle de la société nationale de programme France Média Monde (FMM). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que l'aide au développement française ne doit pas s'exonérer de jouer un rôle en matière culturelle et audiovisuelle. Dans cadre, la société nationale de programme « France Media Monde (FMM) » doit pouvoir nouer des partenariat avec les acteurs des pays concernés afin de contribuer au renforcement de l'information et de la communication, ferment de tout État démocratique.